

Commune de LIGINIAC  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2023 à 20h00 selon convocation en date du 6 novembre 2023

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - BESSE - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absents excusés : M MICHOUX (a donné procuration à Mme MINARD)  
M BOUILHAC (a donné procuration à Mme BRAULT)

Secrétaires de séance : Mrs BESSE et BUSSIERE

Délibération N°2023-057 : Aliénation parcelle de terrain à Peyroux

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'Assemblée de la nouvelle demande qu'il a reçu d'un couple d'habitant de la commune, concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située sur le domaine public de la Commune au lieu-dit Peyroux.

Il rappelle que :

Vu le code de la voirie routière et notamment :

L'article L541-3, lequel précise que « le classement et le déclassement des voies communales sont prononcées par le conseil municipal »

Les articles R141-4 à R141-10 relatifs aux modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Approuvent le principe de l'ouverture d'une procédure de déclassement du domaine public routier communale concernant la parcelle visée en bordure de la VCh<sup>n°5</sup> ;
- Autorisent Monsieur le Maire à ouvrir une enquête publique pour le déclassement de ladite voie du domaine public communal et son classement dans le domaine privé communal ;
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'enquête publique réglementaire.

Membres	13
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Monsieur le Maire de LIGINIAC, le 10 novembre 2023.  
Au registre sont les signatures

  
